

spécialiste ou à un petit groupe de spécialistes, je l'approuve entièrement et je soutiens qu'il supportera l'examen de tout homme d'affaires qui voudra bien l'étudier et s'assurer de ce qu'il ferait s'il se trouvait dans la même situation que le ministère.

J'ose dire que les députés qui ont pris la parole, s'ils étaient dans les affaires pour leur propre compte, ne tenteraient même pas de suivre une autre règle que celle que trace la principale disposition du bill, à savoir: l'emploi de spécialistes pour un travail qui exige des connaissances spéciales et une science approfondie. Ceux qui achètent des fournitures doivent n'ignorer rien de ce qui concerne les achats.

L'hon. sir SAM HUGHES: Tel a toujours été le cas au ministère de la Milice.

M. NICHOLSON (Algoma): Peut-être, mais j'en doute un peu. Si nous avions le temps de parcourir tous les recoins des ministères, nous trouverions que nombre d'articles de toutes sortes qui ont été achetés ne répondent pas aux exigences. Si ce projet était soumis à un groupe d'hommes d'affaires habitués à acheter de la marchandise par grandes quantités, ils diraient que c'est le seul moyen d'obtenir de bons résultats. Distribuer les commandes au hasard et confier, par exemple, à des ingénieurs experts du ministère des Travaux publics les achats de nouveautés, de chaussures et de lainages, au sujet desquels ils ne connaissent rien, voilà le comble de la sottise et une pratique qui n'aurait pas cours dans une entreprise particulière. En effet, on n'y permettrait pas le gaspillage qui résulte nécessairement d'un tel procédé.

M. CLARK (Red-Deer): En temps de paix, le Gouvernement achète-t-il beaucoup de lainages?

M. NICHOLSON (Algoma): Je dirais de prime abord que le Gouvernement achète en temps de paix autant d'articles que les grandes corporations de ce pays. En vérité, j'ai entendu le président d'une grande corporation dire qu'il achète tout, depuis les aiguilles à coudre jusqu'aux cuirassés d'escadre.

M. CHAPLIN: Puis-je faire une question à l'honorable député? Je voudrais savoir.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Le règlement ne permet pas à l'honorable député de faire une question à ce moment-ci. Si le ministre se levait maintenant pour faire

sa réplique, le débat se trouverait clos et, il va sans dire, nul ne pourrait plus prendre la parole.

M. CHAPLIN: Peu m'importe qui me renseignera, pourvu que je sache ce que va coûter le service que l'on veut établir.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Ce renseignement sera donné en séance du comité général.

M. PEDLOW: Ayant prêté l'oreille la plus attentive à la discussion sur le principe fondamental énoncé dans le projet de loi, je considère qu'elle a en majeure partie porté à côté du sujet. Si je ne me trompe, le projet n'est pas précisément tel que l'a représenté l'honorable député d'Algoma (M. Nicholson). A mon avis, le présent projet de loi ne tend pas à la création d'un département comme celui que cet honorable collègue a en vue, à savoir une commission centrale pour l'achat de toutes les fournitures pour les divers services administratifs, mais plutôt à perpétuer sous une autre appellation un département qui existe déjà. Sachant un peu à quoi m'en tenir sur les faits et gestes de la commission d'achat, je ne puis dire, contrairement à ce qu'affirme le parrain du projet de loi (M. Rowell), que ses efforts ont abouti aux plus heureux résultats. A ce propos, qu'il me soit permis d'appeler l'attention de la Chambre et du président du conseil sur un fait significatif.

En août dernier, on faisait soumissionner par voie d'annonces la fourniture de cinq cents cartonniers à quatre tiroirs. Le département avait l'habitude d'acheter des cartonniers métalliques parce que les manufacturiers les disaient à l'épreuve du feu. Une maison industrielle, qui ne m'intéresse qu'en ce qu'elle se trouve dans ma circonscription, fabrique des cartonniers en chêne dont le fonctionnement est en tous points semblable à celui des autres. Les cartonniers métalliques, à ce que prétendait le département, étant à l'épreuve du feu, devaient être choisis de préférence, bien que le prix en fût beaucoup plus élevé. Cette maison m'ayant prié de l'aider à se procurer quelque renseignement au sujet des soumissions relatives aux cartonniers de cette sorte, je constatai qu'il était à peu près impossible d'en obtenir.

Qu'on me permette de faire observer en passant que cette commission d'achat n'est pas absolument indépendante du ministère des Travaux publics et qu'elle en est plutôt comme une sorte d'annexe, ainsi que je le ferai voir. Quand je me présentai au ministère des Travaux publics, on m'y dit